



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE  
DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2018 : SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-4-1/n° CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°CP-2018-1-10-3 du 26 janvier 2018 relative aux subventions de fonctionnement 2018,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2018-4-10-5 du 20 avril 2018 relative à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2018,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> commission lors de sa réunion en date du 15 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à l'association CIAREM, une subvention complémentaire pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa, d'un montant de 66 090 €, portant la subvention initiale complétée par l'avenant 1 de 546 614 € à 612 704 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec le CIAREM, l'avenant n°2 à la convention, joint en annexe à la présente délibération,
- Accorde à l'association CIDFF 68, une subvention complémentaire pour l'accompagnement des publics à fort risque d'exclusion, d'un montant de 13 380 €, portant le montant total maximal de 15 110 € à 28 490 €
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec le CIDFF 68, l'avenant à la convention joint en annexe à la présente délibération,
- Accorde à l'association RESI, une subvention complémentaire pour l'accompagnement à la santé bénéficiaires du rSa, d'un montant de 5 000 €, portant le montant total maximal de 20 000 € à 25 000 €
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec le RESI, l'avenant à la convention joint en annexe à la présente délibération,
- Accorde à l'Entreprise d'Insertion TERRA ALTER EST, une subvention pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de sa Structure d'Insertion par l'Activité Économique, d'un montant de 5 000 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec TERRA ALTER EST, la convention jointe en annexe à la présente délibération,
- Prend acte des co-financements prévisionnels des autres collectivités territoriales, selon la liste jointe en annexe à la présente délibération.

La dépense correspondante d'un montant de 89 470 € est à prélever sur le programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité